

1. Demandes de report de rencontre

La Commission Sportive donne son accord pour les demandes de report suivantes :

- **D25 D4-1 J1 Pontarlier 5 / Champlive 3** : report de la rencontre du vendredi 18/09 au vendredi 13/11 à 20h30, faisant suite à l'interruption de la rencontre initiale, avec accord des 2 équipes.

2. Championnat par équipes journée 3 du 16/10/2026

- **D25 D3-1 Morteau 2 / Val d'Usiers 3**

L'équipe de Morteau 2 constate, en arrivant dans sa salle, que celle-ci n'est pas disponible. Elle prévient l'équipe visiteuse de la situation, ½ heure environ avant l'heure de rendez-vous, une heure avant le coup d'envoi, qui était déjà en route. La rencontre est donc annulée faute à l'équipe recevante de s'être assurée suffisamment à l'avance de la disponibilité de sa salle.

La Commission Sportive propose toutefois à Val d'Usiers, si elle le peut, de fixer une autre date d'ici la prochaine journée, ce qu'elle n'a pu faire.

→ La raison de l'annulation de la rencontre incombant à l'équipe recevante, et les deux équipes étant présentes pour jouer la rencontre, une feuille de rencontre sans parties est établie avec la composition des deux équipes, et la Commission Sportive prononce **une défaite par pénalité pour l'équipe de Morteau 2** (P-18, 0 points marqués), avec **l'amende de 20 €** relative à ce cas.

- **D25 D4-1 Pontarlier 5 / Roche Besançon 15**

La feuille pdf n'est pas remontée dans SPID. Seul le résultat et les parties de la feuille sont remontés.

→ Rappel à l'ordre : le club recevant est responsable de la vérification que sa feuille est bien remontée dans SPID, **y compris le pdf**, visible dans l'Espace mon Club en face de la rencontre en consultant les résultats.

- **D90 D2-1 Damprichard 1 / Mathay 1**

Le numéro de licence du juge-arbitre est erroné, la Commission Sportive a dû intervenir pour débloquent la feuille.

→ Rappel à l'ordre : la saisie d'un numéro de licence doit obligatoirement déboucher sur l'affichage du NOM, Prénom et nom du club.

- **D90 D3-1 Offemont 2 / Damprichard 2**

Il manque le numéro de licence du juge-arbitre et la signature du JA sur la feuille de partie, **ces deux oublis sont pourtant signalés sur l'écran de blocage de la feuille**. Par conséquent, aucun JA n'est remonté dans SPID sur cette rencontre.

→ Rappels à l'ordre :

- Le numéro de licence est obligatoire et doit être saisi en premier. Les NOM, Prénom et Club du JA doivent apparaître automatiquement dès lors que le bon numéro de licence est saisi, si le JA fait partie d'un des deux clubs de la feuille de rencontre.
- Les signatures des deux capitaines et du JA sont obligatoires. L'oubli de signature est pourtant signalé en rouge sur l'écran de blocage de la feuille.

- **D90 D5-1 Belfort 7 / Seloncourt 6**

Seloncourt 6 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

3. GIRPE V2

- **Blocage des feuilles : attention aux avertissements !**

Lorsqu'un manque est détecté sur la feuille de rencontre, l'écran de blocage de la feuille vous en avertit.

Pour exemple la feuille d'Offemont 2 présente deux oublis. Pour autant, ces oublis sont signalés en orange sur l'écran de blocage, comme le montre l'image ci-contre.

Merci de prêter attention **aux points signalés en orange « A vérifier »** lorsque vous bloquez une feuille, et ne pas cliquer dans ce cas sur le bouton qui s'appelle « Bloquer quand même » lorsqu'une anomalie est détectée, mais « Annuler » et compléter les oublis avec de bloquer définitivement la feuille...



Contrôles avant blocage

Ces contrôles sont affichés à titre d'information uniquement. Le blocage reste possible même si certains points sont à vérifier.

Attention avant blocage
Rencontre 6553460. Une fois la feuille bloquée, la saisie ne sera plus modifiable.

OK

Toutes les parties prévues sont saisies.
18/18 partie(s) complétée(s).

OK

Doubles renseignés.
2 double(s) prévu(s), tous complétés.

À vérifier

Feuille non signée.
Signatures manquantes : Juge-Arbitre.

À vérifier

Cartouche JA incomplet.
Champ(s) manquant(s) : n° licence.

Info

Nombre d'arbitres inscrits sur la feuille.
0 arbitre(s) inscrit(s) au verso.

4. Critérium Fédéral 1^{er} tour les 10 et 11/10/2026

• Forfaits non excusés

Les 3 joueurs suivants ne se sont pas présentés à la compétition, sans en avertir ni le JA ni un responsable :

- D25 -19 ans : Timéo MANGIN (Baume-les-Dames)
- D90 -11 ans : Noah ROUBIRA (L'Isle s/ Doubs)
- D90 -11 ans : Jérémy FAVE (Vézelois)

→ **Amende 20 €** pour chacun des 3 clubs concernés

• Forfaits excusés tardifs (après jeudi 16h)

Les 4 joueurs suivants ont prévenu après le délai imparti de manière injustifiée :

- D25 -15 ans : Augustin ROMAND (Montferrand) le 10/10 (arrêt du ping, JA prévenu ¾ d'heure avant la compétition par les dirigeants).
- D25 Seniors D6 : Florian GANGUIN et Phileas BOURQUARD (Roche-Besançon) le 09/10 (les joueurs n'auraient reçu la convocation de leur club que le jeudi soir, et sont absents en prévenant le JA par téléphone le vendredi, sans justificatif)
- D90 Seniors D2 : Hugo BALLAY (Vézelois) le 10/10 (SMS au JA dans la soirée sans explication).

→ **Amende 10 €** pour chacun des 3 clubs concernés (considérant que pour les 2 joueurs de Roche-Besançon, la cause est identique).

Les 4 joueurs suivants ont prévenu après le délai imparti, mais pour un motif justifié :

- D25 Seniors D3 : Nicolas CHATELAIN (Torpes) le 11/10 (SMS à 7h39, malade)
- D90 -13 ans : Mathéo JEANNIN (Bavans) le 10/10 (mail à 11h08, malade)
- D90 Seniors D4 : Jacques MOREL (Giromagny) le 11/10 (SMS à 7h18, malade)

• Abandons

- D25 -13 ans D1 : Tom AYMOUNIN (Ornans) avant sa finale places 7-8 : mauvais comportement ayant engendré son départ décidé par les parents.
→ Perte de ses points pour sa partie finale non disputée contre C.LEBLANC (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- D25 -15 ans D1 : Mathis THIERY (Baume-les-Dames) avant sa finale places 15-16 : disparu sans prévenir la table des JA
→ Perte de ses points pour sa partie finale non disputée contre E.PIDOUX (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- D25 -15 ans D1 : Eliott LECHENAULT (Baume-les-Dames) avant sa finale places 11-12 : disparu sans prévenir la table des JA
→ Perte de ses points pour sa partie finale non disputée contre T.BOURGEOIS-DESSUS (sans que ce dernier n'en bénéficie).

- D25 Seniors D4 : Dominique MELET (Pelousey) avant son 1/4 de finale places 9-16 (blessé, certificat médical présenté)
➔ Pas de perte de points pour sa partie de 1/4 de finale non disputée.
- D25 Seniors D3 : Maxime D'ANTRASSI (Thise) pendant son 1/4 de finale places 1-8 (blessé)
➔ Perte de ses points pour sa partie de 1/2 finale non disputée contre B.GAILLARD (sans que ce dernier n'en bénéficie).



Jean-Michel HELLER

Commission Sportive Départementale